



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement le formulaire



Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	13 DEC. 2016	N° d'enregistrement
<b>ARRIVÉE</b>			

### 1. Intitulé du projet

Défichage préalable, à la création d'un lotissement résidentiel  
(régularisation)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 b/	- création de voirie d'une longueur de plus de 3 km.
391	
611	- Projet d'aménagement créant moins de 1000 m <sup>2</sup> de surface de plancher sur une assiette de plus de 5 ha.
47a1	
47e1	
	- création d'une aire de stationnement accueillant plus de 50 véhicules
	- Déchiquetement d'une superficie de plus de 0,5 ha et moins de 25 ha.
	- Reboisement de plus de 0,5 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Demande de défichage, s'étalant sur 19 parcelles.

#### 4.2 Objectifs du projet

projet de défrichement en vue de construction selon l'assolement  
accidentel de terrain, et construction de Ollas.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- défrichement
- Constructe parcelles
- Construction Ollas
- Reboisement.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

propriétaires des parcelles, la sei occupés (ensemble des  
propriétaires) occupe des parcelles, bâtis et non bâtis, en vue  
de la régularisation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration (autorisation au titre de la loi (à venir) sur l'eau (rubrique 2.1.5.6)  
 Permises de minage (futur) Régularisation

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de désistement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions et caractéristiques du projet	1 ha 14 <del>0</del> litres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Quartier Pointe Hyacinthe 97331 Le ROBERT  
 Références cadastrales  
 V.865 à V.866  
 V.858 à V.864

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 60° 54' 13 " 39<sup>W</sup> Lat. 14° 39' 39 " 18<sup>N</sup>

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 60° 54' 17 " 21<sup>W</sup> Lat. 14° 39' 31 " 52<sup>N</sup>

Point d'arrivée :

Long. 60° 54' 08 " 75<sup>W</sup> Lat. 14° 39' 47 " 85<sup>N</sup>

Communes traversées :

Robert ROBERT

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ensemble de parcelles déjà construites ou en jachères.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projetP.L.U du Robur  
Parcelles V810 à V823 classées en zone N  
d'ensemble de ces parcelles sont classées en zone Jca

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non 

## 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF n°22 dite de la "Pointe la Rose" à proximité, au sud de l'emplacement du projet
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRV approuvé le 30 décembre 2013 Ensemble des parcelles concernées par le projet classées en zone sursu de la carte réglementaire. Risques d'incendie, d'inondation et d'événements de type tsunamis has alea sismique
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Produit de débroussaillage et résiduels de terrassement sont enlevés en décharge autorisée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Appât pour travaux de ponçage et de consolidation en graves locales issues des filières de production.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Particulièrement au droit des Parcelles V.810 et V.823 pour partie anthropisées. Des compensations sont prévues au travers de l'aménagement des espaces verts du lotissement et des projets de Reboisement des Parcelles V.813, V.814 et V.858.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour partie au travers de la prise en compte de parcelles V.810 à V.823 potentiellement anthropiques. Les parcelles sont prévues en relevant en zone urbaine (Uc) dans le cadre du projet de révision du PLU local
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	faiblement suppose certains événements de feu, inondation et tsunami. L'impact du projet sera pris en compte lors d'une visite préalable des services concernés (DAAF et ONF) à cette occasion le projet de dispositif pourra être adapté.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Potentiellement du fait des constructions associées au projet de bâtiment qui de son côté implique les solutions d'assainissement et traitement des eaux de ruissellement.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

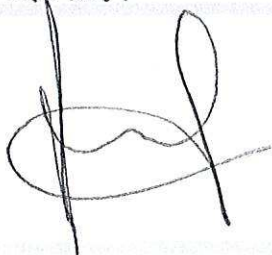
Fait à

Rabat

le,

13-12-2016

Signature



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

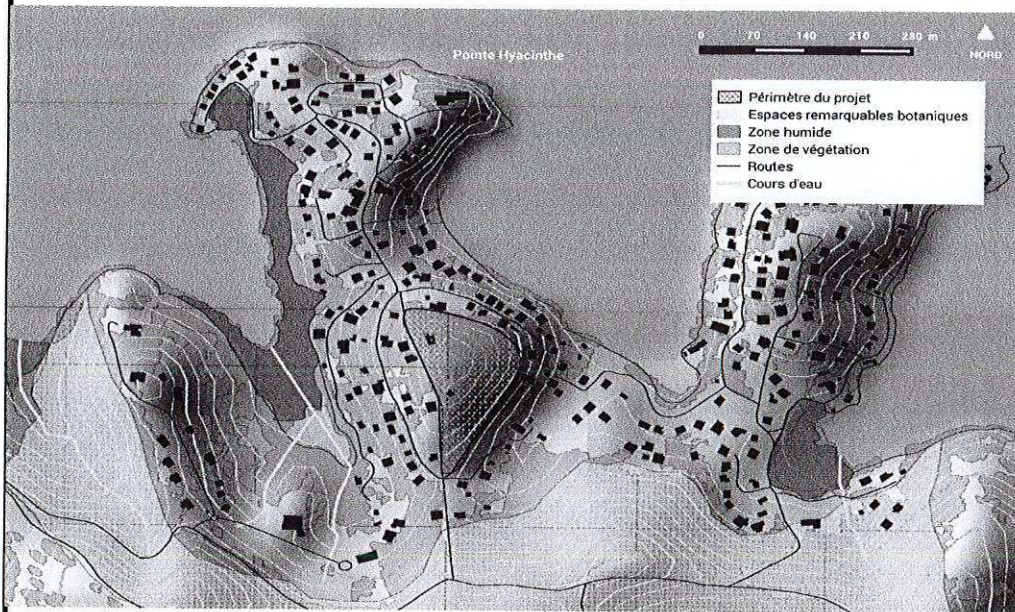
#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Département de la MARTINIQUE  
Ville du : ROBERT

PERMIS DE DEFRIQUEMENT

DEMANDE D'AUTORISATION DE  
DEFRIQUEMENT



PLAN DE SITUATION

Maître d'ouvrage

**SCI LES CYPRES**

BP 4  
97231 le ROBERT Cédex

Maîtrise d'Œuvre

**Cabinet d'Architecture**

H.LOUIS - Architecte DPLG  
1, Rue de la chapelle - Démare  
97 218 Basse Pointe

Tel 0696 299 750 / Email: louis.h972@orange.fr

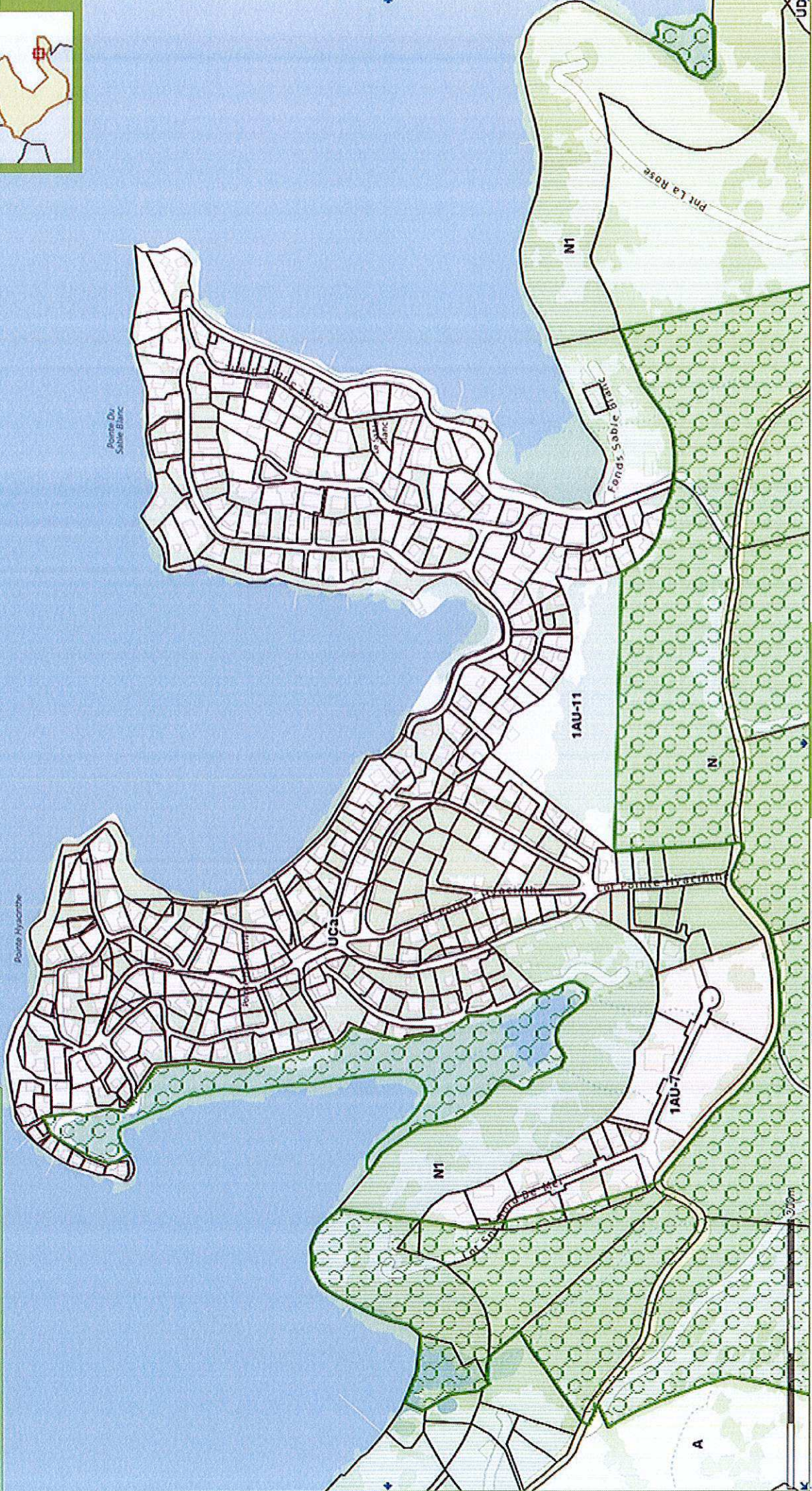
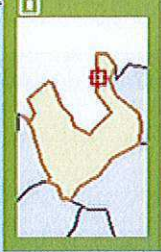
**AYOUNACA**

Urbanisme & Développement  
Route du Morne Poirier  
97220 TRINITE

Tel. 0696 807132 / mail:birota@msn.com

décembre 2016



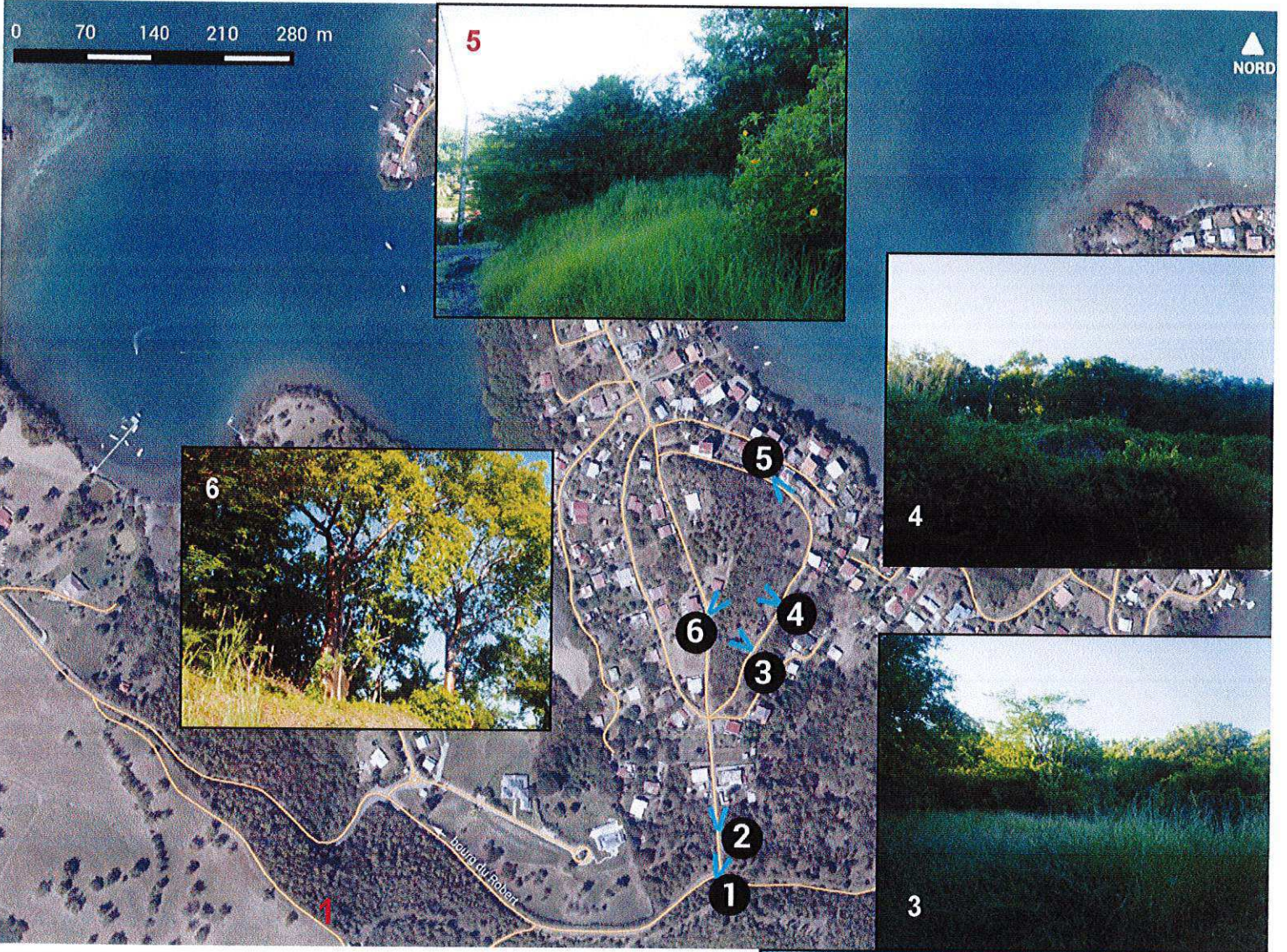


Choisissez une échelle

725,910,04775, 1,027,309,41590  
(WGS84 - UTM Zone 20 Nord)

Largeur : 1,70km  
Hauteur : 900m

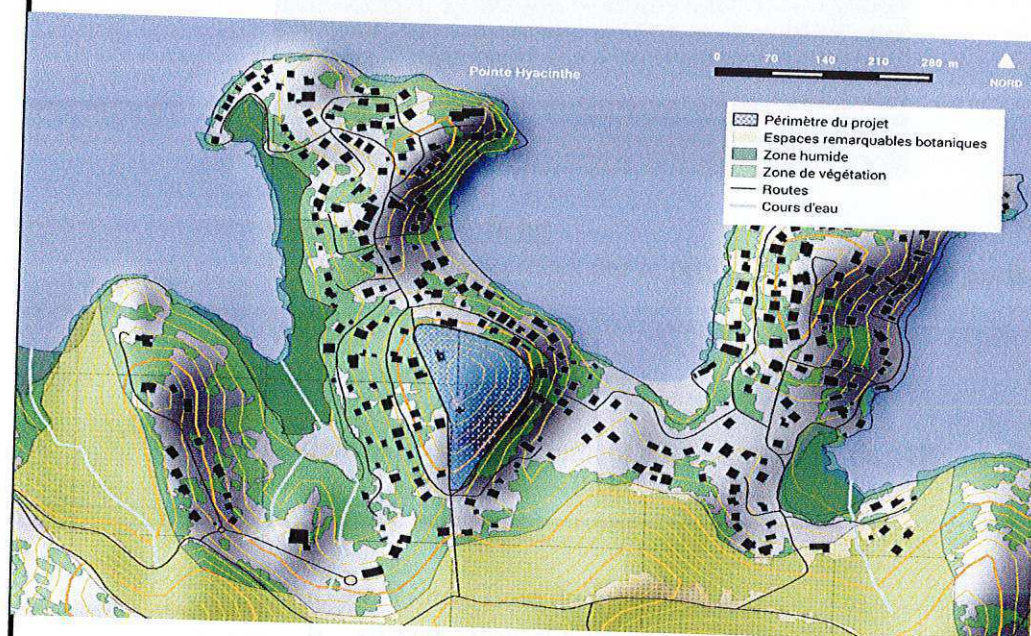
Echelle :  
1/4,334



Département de la MARTINIQUE  
Ville du : ROBERT

PERMIS DE DEFRIQUEMENT

DEMANDE D'AUTORISATION DE  
DEFRIQUEMENT



NOTICE PRESENTATION

Maître d'ouvrage

**SCI LES CYPRES**

BP 4

97231 le ROBERT Cédex

Maîtrise d'Œuvre

**Cabinet d'Architecture**

H.LOUIS - Architecte DPLG

1, Rue de la chapelle - Démare

97 218 Basse Pointe

Tel 0696 299 750 / Email: louis.h972@orange.fr

**AYOUNACA**

Urbanisme & Développement

Route du Morne Poirier

97220 TRINITE

Tel. 0696 807132 / mail:birota@msn.com

décembre 2016

aire de la

tes



## II) Présentation du projet

Le projet de demande d'autorisation de défrichage, fait l'objet d'une demande par la SCI LES CYPRES, qui concerne uniquement les parcelles suivantes :

V.845 à V.856  
V.858 à V.864.



### 2-1 Aménagements prévus :

Etant donné que cette demande de défrichage, à pour objectif une redynamisation des parcelles (constructions, replantations d'arbres), il sera prévu des aménagements suivants :

- Voirie : chaussée et stationnement, maillage de la voirie créé avec la voie d'accès. Bandes de ralentissement seront exécutés tous les 100 mètres, ce qui assurant la protection des habitants.
- Assainissements  
Evacuation des eaux par réseau séparatif pour les eaux pluviales en tuyaux PVC en buses de ciment armée.

Regards d'entrée à grille et visite avec tampon fonte ou béton.

Regards de branchement individuel en béton quand ceux-ci sont nécessaires.

Raccordements au réseau public pour les eaux pluviales.

Fosses septiques individuelle sur chaque parcelle construite et à construire suivant les normes en vigueur.

**A) RESEAUX**

**a) Electricité**

Alimentation pour réseau aérien EDF existant.

**b) Eclairage public**

Eclairage des chaussées et trottoirs par candélabres, fixé sur support poteaux EDF réseau existant.

**c) Télécom**

Distribution par réseau aérien existant sur support métallique France TELECOM

**d) Eau**

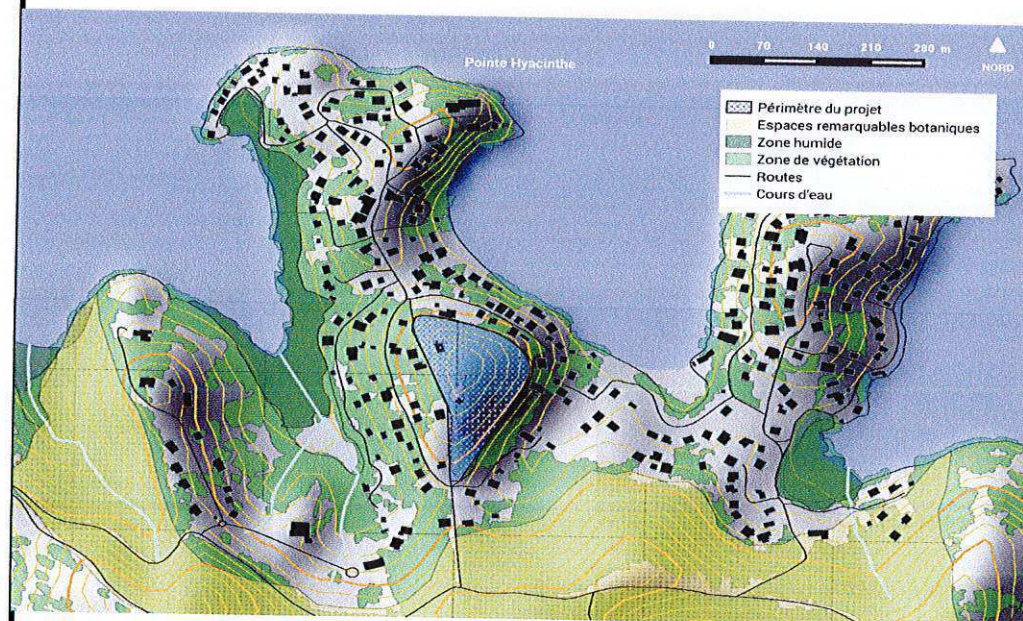
Réseau de distribution existant.

**Fin de la présente notice de présentation**

Département de la MARTINIQUE  
Ville du : ROBERT

PERMIS DE DEFRICHEMENT

**DEMANDE D'AUTORISATION DE  
DEFRICHEMENT**



**NOTICE PAYSAGER**

Maître d'ouvrage

**SCI LES CYPRES**

BP 4  
97231 le ROBERT Cédex

Maîtrise d'Œuvre

**Cabinet d'Architecture**

H.LOUIS - Architecte DPLG  
1, Rue de la chapelle - Démare  
97 218 Basse Pointe  
Tel 0696 299 750 / Email: louis.h972@orange.fr

**AYOUNACA**

Urbanisme & Développement  
Route du Morne Poirier  
97220 TRINITE  
Tel. 0696 807132 / mail:birota@msn.com

décembre 2016

## DESCRIPTIF PAYSAGER

### **I- GENERALITES**

#### **Consistances des travaux**

Travaux d'aménagement paysager pour l'opération : demande de défrichage « SCI LES CYPRES » de 19 parcelles.

#### 1-2 Emplacement des travaux

Le maître d'œuvre et le maître d'Ouvrage mettront à la disposition de l'entrepreneur tous les renseignements dont ils disposent afin d'aider celui-ci dans l'évolution correcte de l'importance et du caractère des travaux.

Le maître d'Ouvrage devra, après examen détaillé des lieux, s'assurer lui-même de la nature des lieux et de l'emplacement des travaux, du caractère de l'équipement et des installations nécessaires avant et pendant les travaux, des conditions générales et locales et tout autre élément pouvant d'une manière ou d'une autre affecter les travaux.

### **II - TRAVAUX DE PREPARATION**

#### 2-1 compensations et renforcement des espaces boisés

Ces travaux concernent le nettoyage de tous les espaces à aménager, soit le débroussaillage, le dessouchage, l'épierrage et le nivellement de finition.

Le drainage de surface sera à la charge du maître d'Ouvrage. Il aménagera le drainage nécessaire pour éviter les retenues d'eau.

### **III- TERRE VEGETALE**

Avant mise en place, la surface au sol sera griffée ou décompactée.

La terre ensuite régagée à l'aide d'un engin léger.

L'exécution de cette prestation sera suspendue lorsque le sol sera trempé.

Aucun « Flash » ne sera accepté.

### **IV- ENGAZONNEMENT**

#### 4-1 par semis

La préparation du sol étant déjà affectée, le ratissage avant semis se fera par temps sec.

Un nouveau ratissage se fera après le semis afin de bien mélanger les graines à la terre.

On terminera par le passage d'un rouleau.

#### 4-2 Par plaque

La préparation du sol reste la même que pour le semis.

Pour les talus, le maître d'Ouvrage devra faire mettre en place un système de fixation afin de permettre l'enracinement des plaques.

#### V- ENTRETIEN

Les travaux d'entretien seront assurés par le maître d'ouvrage jusqu'à la réception du chantier ;

Durant cette période, il devra s'assurer des tâches suivantes :

- Désherbage et binage des massifs d'arbustes,
- Arrosage,
- Toutes les protections utiles pour assurer le reprise,
- La garantie de reprise du gazon.

L'eau sera fournie par le maître d'Ouvrage.

Des épandages d'engrais seront affectés par le maître d'Ouvrage à la demande du maître d'Œuvre. La réception sera prononcée après la reprise constatée et la tonte du gazon.

**Fin du présent volet paysager.**

## CARTE DU PARCELLAIRE



### Chap. 1- La description du site

#### 1.1 - Le milieu physique

Le projet envisagé se situe au lieu dit Pointe Hyacinthe, sur la pointe qui vient fermer le Havre du Robert dans sa partie sud. Localisé sur une des avancées de terre qui rythme le découpage de la frange littorale nord de cette pointe, le site faisant l'objet de la présente demande est positionné sur une butte qui culmine à 53m à la naissance de la presqu'île, et qui domine les fonds des deux baies est et ouest, ainsi que le plateau formant la pointe Hyacinthe.

L'ensemble des parcelles concernées par la demande sont positionnées à une altitude variant entre 30 et 50m.

## CARTE DU RELIEF



On note l'absence d'un réseau hydrographique structuré sur le site du projet, avec seulement la présence de ravines à écoulement non pérenne à l'extrémité sud ouest du lotissement.

## CARTE HYDROLOGIE ET ESPACES NATURELS REMARQUABLES



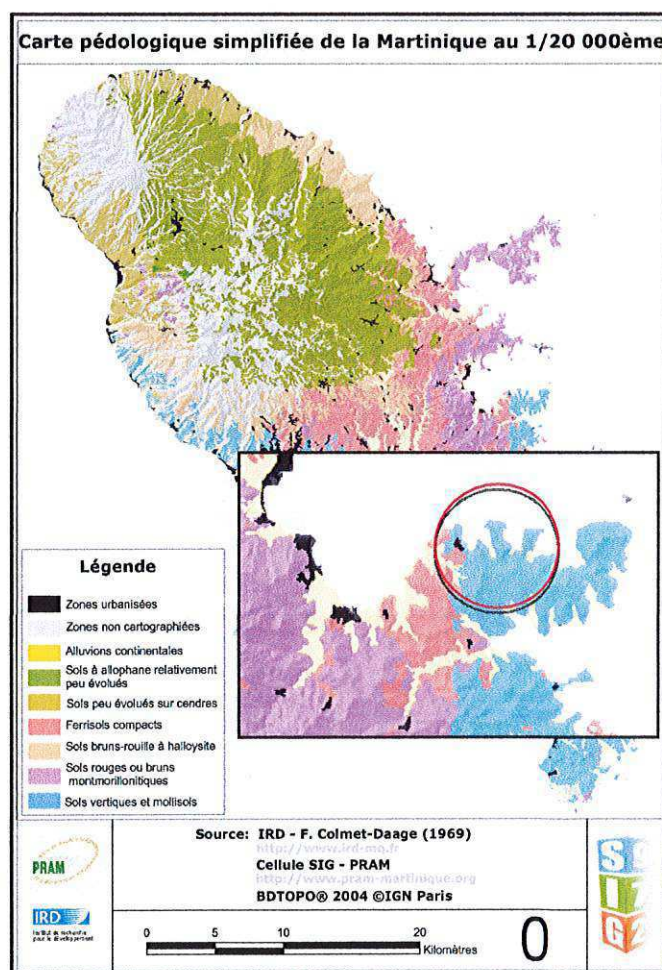
S'inscrivant sur une côte centre atlantique issue d'un volcanisme fissural du Miocène, le projet repose sur des sols vertiques et mollisols.

Le vertisol est une caractéristique des régions sèches aux Antilles, où le déficit en eau est relativement important et la saison sèche très prononcée. il est très fréquemment rencontré dans le sud de la Martinique et se développe sur des sols volcaniques (coulées de laves, des tufs...). ils sont généralement foncés en surface, beige-olive en profondeur. Le passage à un substratum dur est brutal.

La présence de montmorillonite leur confère leur compacité, l'adhérence, et le toucher gras. Les propriétés de gonflement et de rétention causent de larges fissures en périodes sèches : après une période de sécheresse, les vertisols sont susceptibles d'emmagasiner les larges quantités d'eau qui s'infiltrent dans les fissures. Cette infiltration cesse totalement dès que le gonflement est achevé, obstruant toutes les cavités. La capacité en eau maximum correspond à l'humidité du sol gonflé sur place.

Généralement, c'est la forêt sèche et la savane qui se développent sur ce type de sols.

### CARTE PEDOLOGIQUE



Positionné en bordure littorale, le site du projet subit une influence maritime forte avec notamment un régime général de vent d'est peu perturbé par le relief. Le climat sur cette côte atlantique est de type tropical maritime, chaud (26°C de température moyenne annuelle) et humide (hygrométrie de 80% en mars-avril et 87% en octobre-novembre).

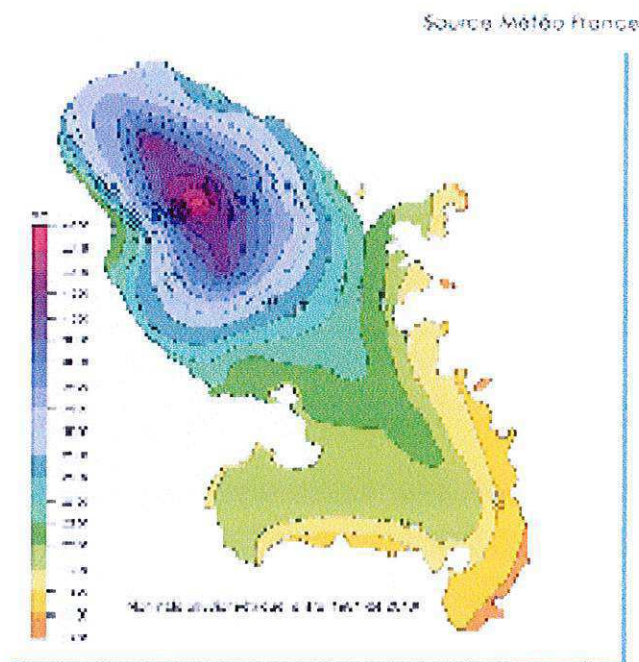
On distingue deux saisons fondamentales séparées par deux intersaisons :

- **Le Carême** : chaud et sec, il s'étend de février à avril, avec un temps ensoleillé et peu pluvieux. L'ensoleillement est maximal ;
- **L'hivernage** (de juillet à octobre) : plus humide, les températures atteignent 31 à 32°C. Il se caractérise par un risque cyclonique important ;
- **Les intersaisons** : dès mai-juin apparaissent les premières chaleurs. La pluviométrie augmente nettement en novembre et décembre à l'occasion d'épisodes pluvieux brefs et intenses.

Les alizés soufflent du secteur Est pendant presque toute l'année. Leur force moyenne est maximale en juillet (environ 10 nœuds) et minimale en octobre (environ 6 nœuds). Le trajet de ces masses d'air, associé à l'influence du relief accidenté de la Martinique, aux dépressions tropicales, tempêtes et ouragans, font que les précipitations présentent une forte variabilité spatiale et ce à l'échelle annuelle, mensuelle et quotidienne.

Les précipitations annuelles moyennes sur le site de l'opération sont inférieures à 2 000 mm/an.

### CARTE PLUVIOMETRIE



**Les températures** remarquablement stables tout au long de l'année oscillent en moyenne autour de 26°C sur terre comme dans l'eau. Cette apparente uniformité n'empêche cependant pas de fortes disparités régionales, entre les côtes atlantique et caraïbe notamment.

**L'ensoleillement** est de 1 990 kWh/ m<sup>2</sup>/an avec une moyenne journalière de 5,45 kWh/ m<sup>2</sup>/j.

**Le vent** a pour moyenne annuelle 14,1 km/h, avec un maximum de 144 km/h. La Martinique est située en zone de vent 5 : en période de cyclone, les vents peuvent dépasser les 260 km/h en rafale.

## 1.2 - Le contexte naturel et paysager

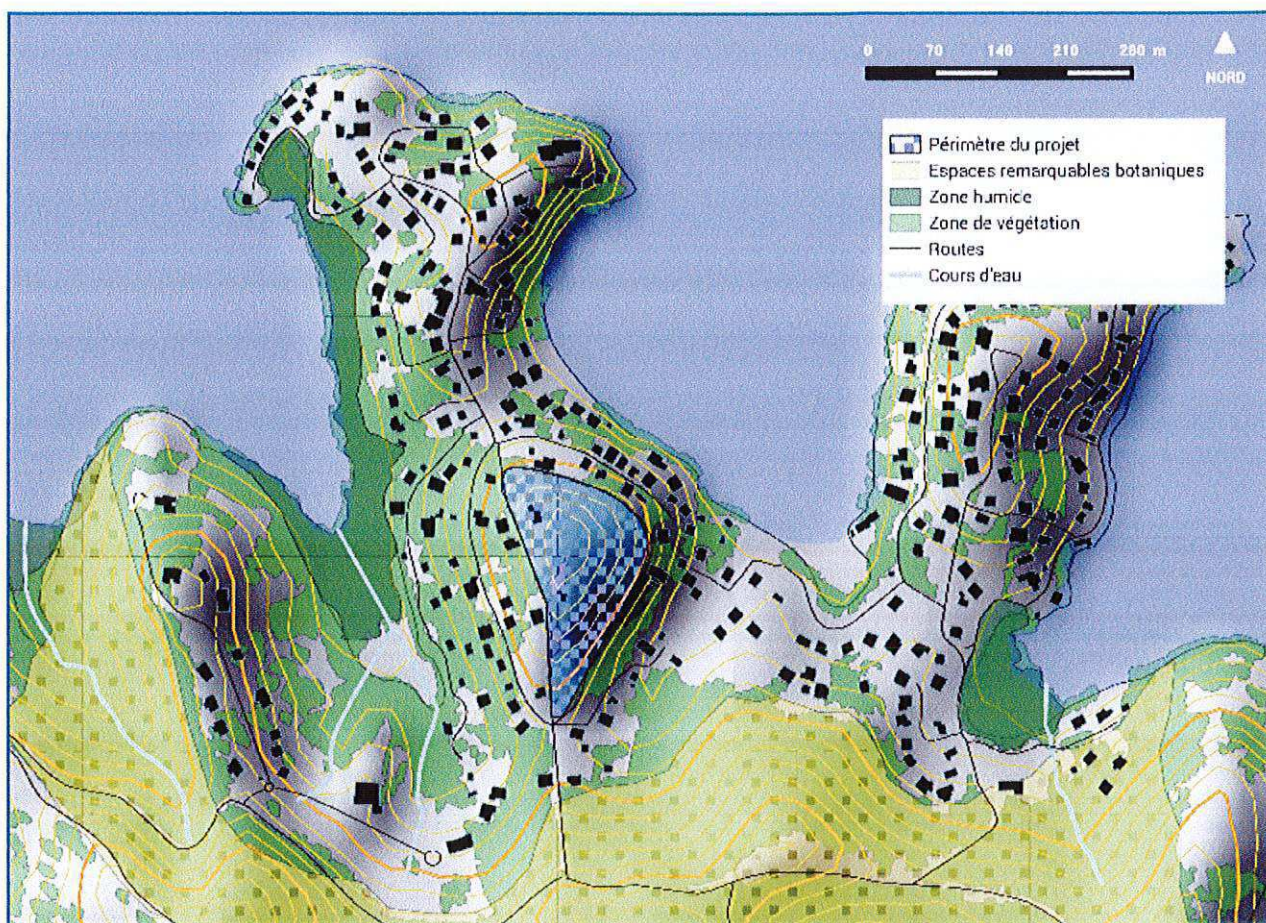
### **contexte paysager**

Le projet qui est localisé sur une petite butte, domine une pointe où se développe un habitat individuel relativement dense qui s'étend pratiquement jusqu'au littoral. Ce paysage de bordure littorale relativement vallonné est structuré par une zone de relief au sud du projet qui descend en pente douce vers la mer et qui surplombe l'avancée de terre de la pointe hyacinthe qui elle même, forme un plateau se prolongeant vers le nord, d'où seuls émergent la petite butte et les terrains d'assiette du projet.

La côte autour de la Pointe Hyacinthe présente différentes morphologies. La côte est présente un faciès de plage rocheuse utilisé pour les activités de pêche et de plaisance en son milieu, où subsiste quelques arbres d'arrière plage au nord et au sud de la baie. La côte nord-est qui s'ouvre largement sur le Havre du Robert offre un faciès à forte déclivité où se déploie une végétation adaptée à l'ensoleillement, résistantes aux embruns et capables de pousser sur un sol pratiquement inexistant, sans réserve hydrique. Le relief de la côte nord-ouest présente une déclivité vers l'ouest, ce qui ménage une côte accessible, utilisée pour les activités de pêche et de plaisance.

Nous sommes en présence d'un paysage caractéristique de cette côte centre et sud atlantique avec une forêt xérophile dominante, et une côte découpée préservant de petites anses peu profondes avec pour certaines, et c'est notamment le cas pour le Robert, de petites formations de mangroves. Ainsi, sur le secteur de l'étude, on constate la présence de quelques poches de boisement résiduels, témoins de la végétation caractéristique de ce secteur.

## CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS



### la flore

On peut noter la présence d'une petite mangrove sur la façade ouest - sud-ouest, de la pointe Hyacinthe, prolongé au sud par des bois et taillis de série xérophile. L'entrée sud du site est marquée de part et d'autre de la voie communale par deux boisements aux stades dégradés arbustifs et herbacés, affectés aux espaces verts du quartier.

La petite butte, site du projet accueille une formation de bois et taillis typique des zones sèches, fortement dégradé où domine nettement en son sommet le **gommier rouge** (*Bursera simaruba*).

Il est accompagné d'autres individus en éléments isolés ou par petits groupements qui se développent sur les pentes (façades est et nord de la butte), tel que le **poirier** (*Tabebuia heterophylla*), le **bois côtelette** (*Citharexylum spinosum*), le **ti-baume** (*croton flavens*), le **campêche** (*Haematoxylon campechianum*), le **cha-cha** (*albizia lebbeck*), l'**amourette** (*acacia retusa*), le merisier ou le mapou rouge.

## CARACTERISTIQUES DES BOISEMENTS



Dans ce boisement fortement dégradé, ne subsistent que quelques arbres ou arbustes de hauteurs faibles à moyennes, en groupement en son centre auxquels il convient de rajouter quelques éléments isolés ou groupés en périphérie et en façade nord. Ce stade dégradé arbustif est accompagné de formes juvéniles d'espèces déjà citées précédemment, de graminées et de quelques espèces lianescentes en fourrés.

D'autres poches de boisement réduites sont disséminées çà et là sur l'ensemble du site soit en bordure littorale est (plage et arrière plage) avec des espèces communes (catalpa, raisiniers..), soit à l'intérieur du site, dans les jardins privés et les espaces résiduels, avec des espèces domestiques et ornementales (flamboyant, arbre à pain..) ou des espèces colonisatrices (poirier, bois cotelette..).

### la faune

Lors de nos visites sur le terrain nous avons observé très peu d'espèces d'oiseau sur le site. Il n'en demeure pas moins qu'il doit être fréquenté par des espèces communes tel que le tyran gris (*tyrannus dominicensis*), le coulicou (*coccyzus minor*), le moqueur des savanes (*mimus gilvus*), la paruline jaune (*dendroica petechia*), le capucin nonnette (*lonchura cucullata*), ou encore le sucrier à ventre jaune (*coereba flaveola*).

Concernant les insectes et autres arthropodes, il n'y a pas d'inventaire de l'entomofaune dans le secteur concerné. Cependant, nous supposons la présence de quelques papillons (*pyrisitia venusta*) ou (*dryas lulia*), de libellules ou encore de reptiles (anolis, mabouya ou gecko).

### 1.3 - Le contexte réglementaire

Au Plan Local d'Urbanisme de la commune du Robert, approuvé le 1er août 2002, ayant fait l'objet d'une modification approuvée en mai 2007 et d'une révision simplifiée approuvée en octobre 2007 et d'une modification en 2010 (DEAL Martinique), le site du projet est classé en UCa.

Il s'agit d'un secteur d'habitat pavillonnaire dominant de type lotissements, de densité moindre justifiée par la proximité du littoral et d'espaces naturel de grande valeur.

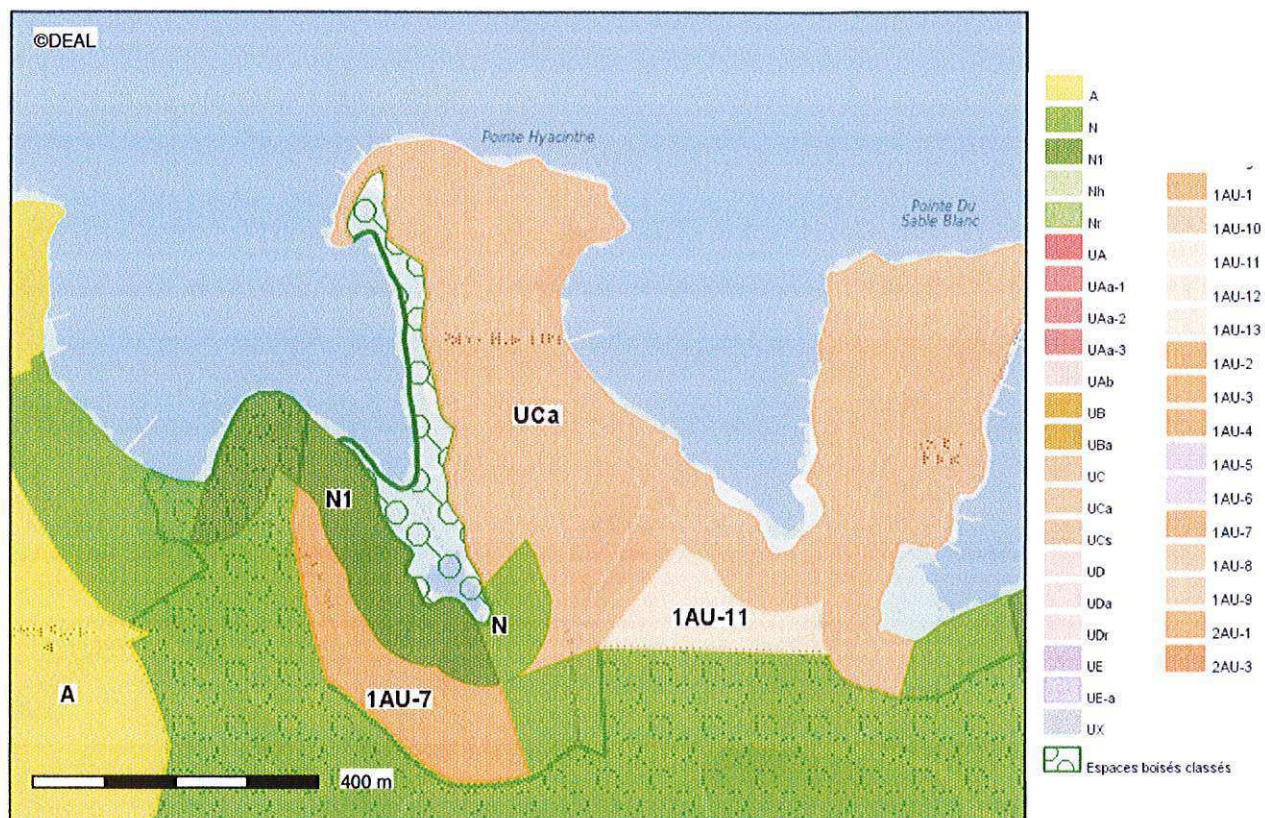
L'article UC.13 du règlement du PLU réglemente l'obligation de réaliser des espaces verts. Dans son alinéa 13.1 il précise que « les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations au moins équivalentes. Pour toutes demandes de permis de construire ou de lotissement, il peut être exigé un schéma de plantation à conserver ou à créer ».

Par ailleurs, l'alinéa 13.4 indique que « dans les lotissements à partir de 5 lots, il doit être réservé un espace libre collectif à raison de 35 m<sup>2</sup> par lot. Il peut être réalisé en un ou plusieurs éléments d'au moins 175 m<sup>2</sup> chacun ».

Les parcelles faisant l'objet de la présente demande sont donc constructibles, et une attention particulière doit être portée aux boisements existants à maintenir ou à remplacer lors des phases d'instruction des autorisations d'urbanisme, en s'appuyant notamment sur un schéma des plantations.

Le site du projet n'est grevé par aucune servitude d'utilité publique, ni d'aucune autre mesure de protection. On peut noter un classement en zone naturelle N de tout le secteur sud du quartier à sa jonction avec la voie communale de distribution. De plus, l'ensemble de la zone de mangrove qui se développe sur la façade ouest de la pointe Hyacinthe est classé en Espace Boisé Classé (EBC).

## Extrait DU PLU



## Chap. 2 - Analyse de l'impact du projet sur l'environnement

### 2.1 - Les caractéristiques du projet envisagé

Au regard du site d'étude, il est composé de deux parties : le fond dominant et **zone littoral**, où tout deux se confondent dans le milieu de la faune et la flore. De ce fait à travers la demande d'autorisation de défrichement, nous porterons une attention particulière sur les deux milieux qui sont favorable pour les usagers, étrangers et aussi les animaux domestiques que sauvages.

Nous poserons un regard sur le reboisement futur en vu de la revalorisation du site, ceci par des propositions de types d'arbres à prendre en compte lors d'une nouvelle construction, ou construction existante. Nous nous attacherons à la sauvegarde des espaces vert, en vu de favoriser la reproduction des animaux du site vivant en toute liberté, ou arrivant sur le site.

### 2.2 - Les impacts du projet sur le milieu physique

La présente demande prend place sur un secteur déjà largement défriché par l'homme.

Il abrite une forme de végétation fortement dégradé où subsistent quelques beaux individus de gommier rouge notamment sur la partie sommital du projet déjà affecté à de l'espace vert au titre de l'opération de lotissement, et des éléments arbustifs isolés ou regroupés et des fourrés en périphérie et au nord du projet.

L'absence de ravines sur le site ou de secteur de drainage prononcé doit renforcer l'attention sur la maîtrise des eaux superficielles de ruissellement lors des constructions et des aménagements. Le maintien ou la replantation d'éléments arbustifs en amont des constructions projetées doit favoriser le ralentissement de l'érosion sur les pentes, et le maintien du caractère paysager du site.

L'identification et le maintien des arbres les plus remarquables sur les parcelles constructibles ou leur replantation par des espèces adaptées au site seront définies lors de l'instruction des autorisations.

Ainsi, les impacts du projet sur le milieu physique du site sont limités pour autant que les dispositions déjà décrites soient prises.

### 2.3 - Les impacts du projet sur les caractéristiques naturelles et paysagères du site

L'impact du projet sur le caractère naturel et paysager du site devrait être limité tant par les mesures de préservation des éléments remarquables à la parcelle décrite plus haut, que par le maintien d'une zone boisée au sommet de la butte lui garantissant le maintien de son statut d'espace naturel central du quartier, et de coupure d'urbanisation.

Sur le plan paysager, son insertion dans le site devrait être garantie par ces mesures, visant également à limiter l'érosion sur les pentes. Le maintien d'un espace boisé central devrait limiter l'impact sur une faune peu présente, dans un milieu déjà urbanisé.

## **Chap.3 - La description des mesures de réduction d'impact ou de compensation**

### 3.1 - Les mesures visant à la préservation du caractère naturel et paysager du site

Des mesures sont mises en oeuvre afin de préserver le caractère naturel et paysager du site. Il s'agit notamment de maintenir le boisement affecté en espace vert au lotissement, au sommet de la butte, afin de conforter sa fonction.

Assurer une insertion optimale des constructions et des aménagements sur le site par une gestion des implantations, de la politique de maintien ou de remplacement des individus les plus remarquables eu égard aux objectifs de ralentissement de l'érosion des pentes et de préservation de la structure paysagère de la butte.

### 3.2 - Les mesures de protection des éléments isolés remarquables

Les mesures de protection des éléments arbustifs isolés se traduiront par un schéma de plantation adossé à la demande d'autorisation d'urbanisme, qui procèdera à l'inventaire des individus présents sur la parcelle, qu'il conviendra de maintenir ou de remplacer eu égard aux objectifs de maîtrise des eaux de ruissellement superficielles et des rejets domestiques afin de limiter l'érosion des pentes du site.

### 3.3 - Les mesures de compensation et de renforcement des espaces boisés

Afin de maintenir la présence des espaces boisés relictuels sur le site, les plus remarquables ont été classés en espaces verts collectifs au sein de l'opération de lotissement. Leur préservation est ainsi assurée dans le cadre de l'aménagement de la zone. A ces espaces, il convient d'ajouter la frange littorale boisée, forêt domaniale du DPM, préservée à ce titre. Par ailleurs, la mangrove située à proximité du site fait l'objet d'une protection au titre des Espaces Boisés Classés.